



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Colloque : « Enfants exposés à la violence dans le couple parental. Des victimes oui... mais ensuite? »**

**La problématique de la violence dans le couple ne concerne pas uniquement les adultes, mais aussi les enfants. Les enfants ne sont pas des témoins passifs de la violence dans le couple, mais des victimes à part entière et souvent, la séparation des parents ne les met pas à l'abri. L'exposition des enfants à cette violence est traumatisante. Un colloque s'adresse ce vendredi 8 octobre à Lausanne aux professionnelles et professionnels amenés à prendre des décisions pour les enfants ou en contact avec les familles. Il leur propose une réflexion approfondie sur le renforcement de la prise en charge des enfants.**

Cet événement s'inscrit dans le cadre des actions de protection et soutien aux victimes prévues par le plan d'action cantonal relatif à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et par la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD). Il est le fruit d'une collaboration entre le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et l'Unité de médecine des violences (UMV) du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML). Il réunit plus de 300 professionnels des domaines de la santé, de l'éducation et du travail social ainsi que des magistrates et des magistrats qui participent à cette rencontre au Palais de Rumine ou par visioconférence.

La Conseillère d'Etat Nuria Gorrite rappelle en introduction que les enfants ne sont pas des témoins passifs, mais des victimes de la violence dans le couple parental. Une recherche menée par l'Unité de médecine des violences (UMV) montre que, parmi plus de 600 enfants de victimes ayant consulté l'unité, presque trois enfants sur cinq sont exposés avant l'âge de cinq ans. Cette exposition, en plus d'être traumatisante, peut amener les enfants, même très jeunes, à s'interposer physiquement. Ce colloque aborde également les thèmes de la garde de l'enfant et du droit de visite et permettra de croiser les regards d'un juge français aux affaires familiales et d'une juge du Tribunal cantonal vaudois. Le concept controversé de l'aliénation parentale sera également discuté au cours de la matinée. Il sera suivi de l'analyse des récits des mères victimes interrogées dans le cadre d'une récente étude de l'UMV. Cette dernière révèle qu'il existe encore trop de freins quant à la recherche d'aide.

Enfin, la Direction générale de l'enfance et la jeunesse (DGEJ) présentera les avancées en matière de prise en compte de la parole et des besoins de l'enfant. La Conseillère d'Etat Cesla Amarelle interviendra en clôture de l'événement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 octobre 2021

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, [charles.super\(at\)vd.ch](mailto:charles.super(at)vd.ch)

DEIEP, Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

DSAS, Dre Nathalie Romain Glassey, responsable de l'Unité de médecine des violences, CHUV